



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 décembre 2017



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

00/00/2017

QU'EST-CE QU'UN DOB ?

Article L.2312-1 du CGCT

- **Objectifs :**

- Informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- Discuter des orientations budgétaires fixant les priorités à inscrire au budget primitif
- Présenter les engagements pluriannuels envisagés

⇒ **Echanger sur la stratégie financière de la collectivité**

- **Conditions :**

Le Débat d'Orientation Budgétaire a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Le vote du budget est programmé le 14 février 2018.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel.

Il doit cependant faire l'objet d'une délibération.



CONTEXTE GÉNÉRAL

TEXTES LÉGISLATIFS EN COURS DE DISCUSSION

- **Projet de loi de finances pour 2018**

Le projet de loi de finances pour 2018 (PLF 2018) a été présenté en Conseil des ministres le 27 septembre 2017. Le texte est actuellement débattu au Parlement. Il reprend les principales orientations données par le Gouvernement.

- **Projet de loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022**

Il fixe pour la période 2018-2022 les objectifs d'évolution des finances publiques visant à contenir le déficit public pour l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales. Le texte est actuellement débattu au Parlement.

- **Projet de loi de finances rectificative pour 2017**

Au moins une loi de finances rectificative est votée en fin d'année pour autoriser des mouvements de crédits ou ré-estimer le niveau des recettes. Celui-ci est également en cours de discussion au Parlement.

PRINCIPALES ORIENTATIONS



Le PLF 2018 intègre 11 articles qui concernent les Collectivités territoriales.

3 éléments majeurs sont à retenir :

- **La nouvelle loi de programmation finances 2018 -2022**
- **Les dispositions concernant les dotations aux collectivités**
- **Les dispositions concernant la Taxe d'habitation (article 3)**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX



Les principales mesures envisagées sont les suivantes :

- **la fixation d'une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités de + 1,2 % par an sur la période 2018-2022.**

Concernant les collectivités, la baisse de la DGF est donc remplacée par une norme d'encadrement de la dépense locale qui fera l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et les collectivités.

Cette norme définie au niveau national (ODEDEL) sera déclinée collectivité par collectivité (pour les plus importantes) dans un cadre contractuel.

Elle doit permettre de réduire le rythme de progression des dépenses de fonctionnement des collectivités à hauteur de 13 milliards sur la période, soit un effort de 2,6 milliards d'euros par an par rapport au scénario dit « tendanciel ».

Une groupe de travail est chargé de définir les modalités d'application.

- **la mise en place d'un nouveau ratio d'endettement obligatoire (encours de dette sur épargne brute exprimé en année) s'imposant aux collectivités.**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La croissance

En France, selon la loi de finances en cours de discussion, le PIB augmenterait de 1.7 % en 2017 et 1.8 % en 2018.

Avec un maintien à 1.7 % par an jusqu'en 2022

L'inflation

Un redémarrage de l'inflation passant progressivement de 1 % en 2017

à 1,7 % par an de 2018 à 2022.

L'indice des prix des dépenses communales évolue toujours sur un rythme supérieur à celui de l'inflation en moyenne de + 0,8 %

Globalement le gouvernement prévoit une accélération de croissance économique et une baisse du taux de chômage.

NOUVELLE LOI DE PROGRAMMATION FINANCES 2018 -2022

L'évolution du solde structurel des administrations publiques en points de PIB

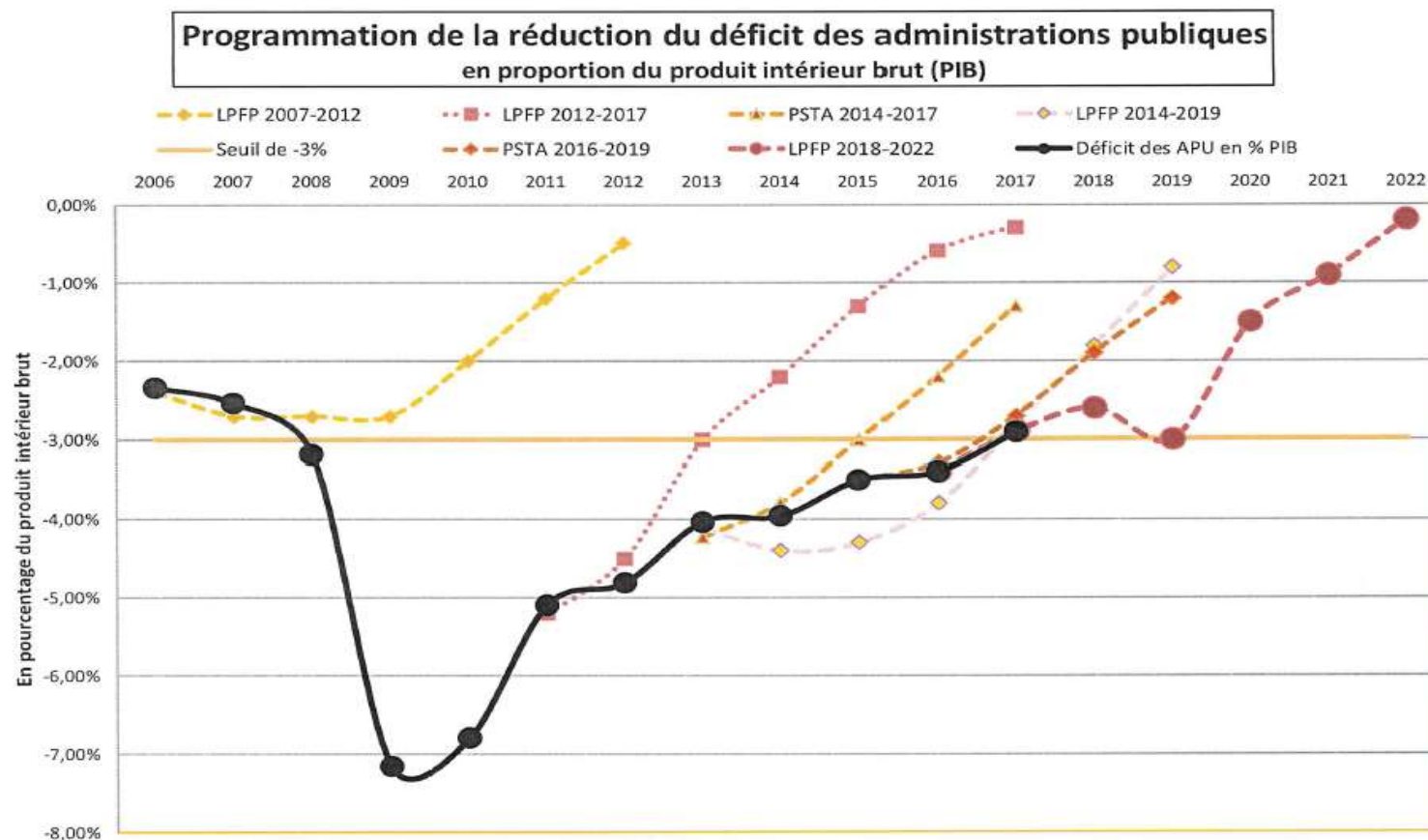
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déficit public	-2,9	-2,6	-3,0	-1,5	-0,9	-0,6
dont						
Adm publiques centrales	-3,3	-3,3	-4,0	-2,7	-2,4	-1,9
Adm publiques locales	+0,1	+0,1	+0,2	+0,3	+0,6	+0,8
Adm de sécurité sociale	+0,2	+0,5	+0,8	+0,8	+0,8	+0,8

Les APUL ont contribué à hauteur de 0,1 point de PIB à la réduction du déficit de l'Etat en 2016. L'objectif 2022 est une contribution des APUL à la réduction du déficit public à hauteur de 0,8 points de PIB, soit plus de la moitié de l'effort alors qu'elles ne sont pas en déficit et qu'elles représentent moins de 20% de la dépense publique à un excédent des collectivités territoriales.

NOUVELLE LOI DE PROGRAMMATION FINANCES 2018 -2022



La loi de programmation 2018-2022 prévoit un retour à l'équilibre en 2022 grâce à un excédent des collectivités territoriales.



DGF ET CONTRACTUALISATION



Afin de tenir compte des contraintes et des charges particulières pesant sur chaque catégorie de collectivité, par exemple le poids des dépenses sociales contraintes pour les départements, cet objectif de moindre dépense est décliné par catégorie.

Pour 2018, il se décline de la façon suivante :

+ 1,1 % par an pour le bloc communal

+ 1,4 % par an pour les départements

+ 1,2 % par an pour les régions et collectivités uniques

Accompagnant le projet de contractualisation, **il est désormais prévu que le montant 2018 de la DGF soit stabilisé durant les 5 prochaines années.**

Les députés ont précisé l'objectif d'évolution des dépenses par catégorie de collectivité tandis que les sénateurs l'ont hissé de 1,2 % à 1,9 % par an, au motif que les collectivités avaient déjà fourni d'importants efforts de gestion.

DGF ET CONTRACTUALISATION

- **Qui sera concerné ?**
 - **La totalité des régions et des départements**
 - **Les collectivités du « bloc communal » qui seraient retenues :**

Deux lectures possibles :

EPCI de plus de 150 000 habitants, communes de plus de 50 000 habitants

Collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont les plus importantes, soit à partir d'un seuil unique de 30 millions d'euros pour les communes et les communautés/métropoles.

- **Concernant les autres collectivités du bloc communal (nombre d'habitants inférieur ou dépenses réelles de fonctionnement inférieures à 30 millions d'euros), elles pourront s'engager librement dans la contractualisation si elles le souhaitent.**

DGF ET CONTRACTUALISATION

- **Quel périmètre de dépenses réelles de fonctionnement retenir ?**
- **Les budgets principaux et les budgets annexes, nets des dépenses de transfert.**
- **Retraitement comptable afin de ne retenir que les flux réels de dépense.**

Seraient ainsi retranchés :

- . les atténuations de produit : dépenses de reversements telles que fonds de péréquation, attributions de compensation, fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) par exemple ;
 - . les atténuations de charges (comptes de recettes);
 - . les remboursements de frais ou de charges de personnel refacturées entre le budget principal et les budgets annexes
- **Notion de contrat individuel pour s'adapter au mieux au contexte de la collectivité concernée**

DGF ET CONTRACTUALISATION

- **Quel calendrier ?**

Deux scénarii sont étudiés :

- soit une signature des contrats dès 2018 avec des engagements sur les comptes administratifs 2019 et, en cas de non respect, une reprise sur les dotations de 2019,
- soit une signature en 2018, année expérimentale, et des effets sur 2020.

- **En cas de non-respect :**

Pour les collectivités entrant dans la cible mais ne souhaitant pas contractualiser, un objectif « cible » serait fixé, égal à l'objectif de progression des dépenses figurant dans la loi de programmation pour les années 2018 à 2022.

Pour les collectivités respectant leur contrat, un dispositif de « prime » via des dotations d'investissement est envisagé.

En cas de non atteinte de l'objectif d'évolution de la dépense de fonctionnement fixé contractuellement, la collectivité concernée ferait « l'objet d'une reprise financière ».

DGF BONIFIEE

- La loi NOTRe a rehaussé le nombre de compétences à exercer pour les communautés de communes à fiscalité professionnelle unique souhaitant bénéficier de la DGF bonifiée :
 - 2017 : 6 compétences à exercer dans la liste des 12
 - 2018 : 9 compétences à exercer dans la liste des 12
- Proposition d'un amendement par la commission des finances de l'Assemblée nationale pour réduire en 2018 le nombre de compétences nécessaire à 8 sur les 12.

La discussion est en cours au Parlement.

DOTATION DE COMPENSATION DCRTP



16

- **Pour rappel : la DCRTP est une compensation liée à leur perte de revenus pour les EPCI lors de la mise en place de la CFE et de la suppression de la taxe professionnelle.**

Lors de la réforme de la taxe professionnelle en 2009, deux dotations ont été mises en place afin d'assurer la neutralité de la réforme fiscale :

- **la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)**, financée par des prélèvements sur recettes de l'Etat d'un montant de 3,368 milliards d'euros ;
- **le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**, alimenté par des prélèvements effectués sur les recettes fiscales des collectivités « gagnantes » de la réforme pour être ensuite répartis entre les collectivités « perdantes » d'un montant de 4,066 milliards d'euros.

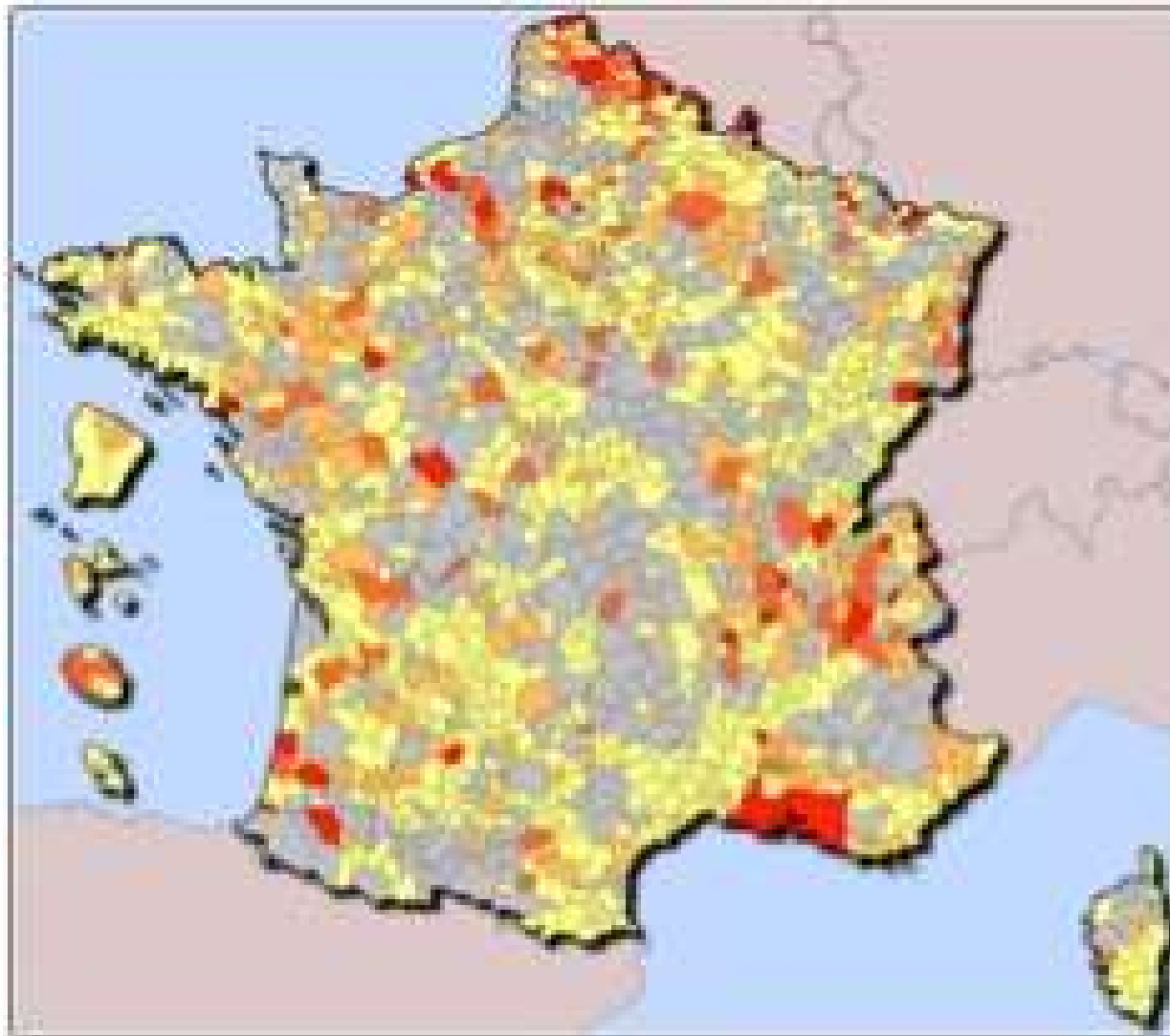
Toutefois, cette compensation a été gelée dans le temps. Les collectivités bénéficiaires ont ainsi perdu, au fil des années, la dynamique d'assiette sur une fraction parfois très significative de leur fiscalité économique.

- **Le projet de loi de finances pour 2018 prévoit que la DCRTP des collectivités du bloc communal sera diminué, en tant que variable d'ajustement de la DGF.**





DOTATION DE COMPENSATION DCRTP



Répartition de la DCRTP des EPCI en 2016 , Euros/hab.



DCRTP intercom. 2016

	0 - (€/h)	1 - (€/h)
	1 - (€/h)	20 - (€/h)
	20 - (€/h)	50 - (€/h)
	50 - (€/h)	318 - (€/h)

Source:IGN

REFORME TAXE D'HABITATION



- **Maintien de la taxe d'habitation**

- **Institution d'une règle de dégrèvement échelonné sur 3 ans :**

Environ 80% des foyers (en-dessous d'un plafond de revenu fiscal de référence) seront dégrévés de la taxe pour leurs résidences principales à hauteur de :

**30% en 2018,
65% en 2019,
100% en 2020.**

Paiement de la taxe d'habitation sur la résidence principale maintenue pour les contribuables disposant de revenus supérieurs aux plafonds.

Paiement de la taxe d'habitation sur la résidence secondaire maintenue pour tous les contribuables.

Plafond de revenu fiscal de référence :

28 000 € pour 1 personne,
majoré de 8 500 € pour chacune des 2 premières ½ parts (soit 45 000 € pour un couple),
majoré de 6 000 € pour chaque ½ part supplémentaire à compter de la 3^{ème}

REFORME TAXE D'HABITATION



- **Compensation par l'Etat aux collectivités territoriales :**

- à hauteur de :

- 30% en 2018,**

- 65% en 2019,**

- 100% en 2020**

- **suivant les taux votés en 2017**

L'évolution des taux ne sera donc pas prise en compte, elle s'appliquera uniquement sur les ménages au-dessus des seuils de revenu fiscal de référence.

- **L'évolution des bases (effet de la construction) sera prise en compte dans les calculs de la compensation**

FISCALITÉ DES ENTREPRISES



- **CVAE : Ajustement de la répartition du produit lorsqu'il y a plusieurs établissements.**

Valorisation du coefficient de valeur locative foncière pour les immobilisations industrielles, permettant de revaloriser le montant de la CVAE en fonction de l'implantation géographique de l'établissement industriel.

- **CFE : instauration d'une exonération pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 5000 €, avec compensation de l'Etat à compter de 2019 (sur la base du taux de 2018)**

AUTRES



- **Maintien du montant pour le FPIC**
- **Maintien du soutien à l'investissement local en 2 enveloppes :**
 - **1^{ère} enveloppe sur les grands projets (économie d'énergie, bâtiments scolaires, etc. ...)**
 - **2^{ème} enveloppe fonds de modernisation (nouveau) : priorité donnée aux territoires qui auront contractualisé avec l'Etat sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement**
- **Automatisation du versement du FCTVA : arrêt des déclarations à partir du 1/01/2019**
- **Report au 15 février 2018 de la date de délibération sur la taxe GEMAPI (institution et produits de la taxe) pour une application en 2018**
- **Report au 15 janvier 2018 de la date de délibération sur les bases minimales de CFE afin de tenir compte des bases taxables définitives découlant de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.**



CONTEXTE LOCAL

POTENTIEL COMMUNAL

- **Potentiel fiscal par habitant :**

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes. Ce montant est ramené à la population DGF.

- **Potentiel financier par habitant :**

Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente. Il permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. Ce montant est ensuite ramené à la population DGF.



FISCALITÉ

FISCALITE 2016



Etat 1259 CCLD année 2016

	Bases	Taux	Produit
CFE - Cotisation foncière des entreprises	5 755 000 €	24,79%	1 426 665 €
CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			789 288 €
TASCOM - Taxe sur les surfaces commerciales			186 123 €
IFER - Imposition sur les entreprises de réseaux			112 247 €
			FISCALITE ENTREPRISES 2 514 323 € 59%
TH - Taxe d'habitation	21 506 000 €	7,95%	1 709 727 €
TFB - Taxe foncière (bâti)	16 868 000 €	0,00%	- €
TFNB - Taxe foncière (non bâti)	1 524 000 €	2,82%	42 977 €
			FISCALITE MENAGES 1 752 704 € 41%
		TOTAL	4 267 026 €

Etat 1259 CCV année 2016

	Bases	Taux	Produit
CFE - Cotisation foncière des entreprises	6 402 000 €	23,50%	1 504 470 €
CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			890 388 €
TASCOM - Taxe sur les surfaces commerciales			278 102 €
IFER - Imposition sur les entreprises de réseaux			67 350 €
			FISCALITE ENTREPRISES 2 740 310 € 57%
TH - Taxe d'habitation	20 398 000 €	8,70%	1 774 626 €
TFB - Taxe foncière (bâti)	17 418 000 €	1,17%	203 791 €
TFNB - Taxe foncière (non bâti)	1 243 000 €	5,37%	66 749 €
			FISCALITE MENAGES 2 045 166 € 43%
		TOTAL	4 785 476 €

FISCALITE 2017

Etat 1259 CCSL année 2017

	Bases	Taux	Produit	N-1 cumulé	
CFE - Cotisation foncière des entreprises	13 620 000 €	24,11%	3 283 782 €	2 931 135 €	12,03%
CVAE - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			1 763 788 €	1 679 676 €	5,01%
TASCOM - Taxe sur les surfaces commerciales			457 787 €	464 225 €	-1,39%
IFER - Imposition sur les entreprises de réseaux			184 414 €	179 597 €	2,68%
			FISCALITE ENTREPRISES	5 689 771 €	60%
				5 254 633 €	8,28%
TH - Taxe d'habitation	41 784 000 €	8,31%	3 472 250 €	3 484 353 €	-0,35%
TFB - Taxe foncière (bâti)	35 093 000 €	0,595%	208 803 €	203 791 €	2,46%
TFNB - Taxe foncière (non bâti)	2 768 000 €	3,96%	109 613 €	109 726 €	-0,10%
			FISCALITE MENAGES	3 790 667 €	40%
				3 797 870 €	-0,19%
			TOTAL	9 480 438 €	4,73%



ENDETTEMENT

REMBOURSEMENT DE LA DETTE PAR BUDGET 2017 et 2018

BUDGET PISCINES

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	234 948,91 €	228 533,19 €	5 835,38 €	18 621,60 €	252 990,17 €	6 415,72 €
2018	6 415,72 €	6 415,72 €	65,28 €	- €	6 481,00 €	- €

BUDGET DECHETS

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	2 476 725,43 €	136 540,43 €	58 905,28 €	- €	195 445,71 €	2 340 185,00 €
2018	2 340 185,00 €	137 126,06 €	55 010,39 €	- €	192 136,45 €	2 203 058,94 €

BUDGET ATELIERS RELAIS

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	106 402,16 €	48 114,60 €	1 000,83 €	- €	49 115,43 €	58 287,56 €
2018	58 287,56 €	43 222,73 €	272,95 €	- €	43 495,68 €	15 064,83 €

BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	3 465 175,44 €	295 129,83 €	72 290,13 €	- €	367 419,96 €	3 170 045,61 €
2018	3 170 045,61 €	296 988,83 €	65 991,13 €	- €	362 979,96 €	2 873 056,78 €

BUDGET PRINCIPAL

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	5 622 559,76 €	717 139,87 €	178 015,27 €	- €	895 155,14 €	4 905 419,89 €
2018	4 905 419,89 €	699 889,42 €	156 149,88 €	- €	856 039,30 €	4 205 530,47 €

DETTE TOTALE 2017 et 2018

Exercice	Encours début	Échéances de l'année				Encours fin
		Capital	Intérêts	Perte de change	Annuité	
2017	11 905 811,70 €	1 425 457,92 €	316 046,89 €	18 621,60 €	1 760 126,41 €	10 480 353,78 €
2018	10 480 353,78 €	1 183 642,76 €	277 489,63 €	- €	1 461 132,39 €	9 296 711,02 €

Nombre d'emprunts au 01 01 2017

41

Nombre d'emprunts au 01 01 2018

34

Taux moyen de l'exercice 2017

2,75%

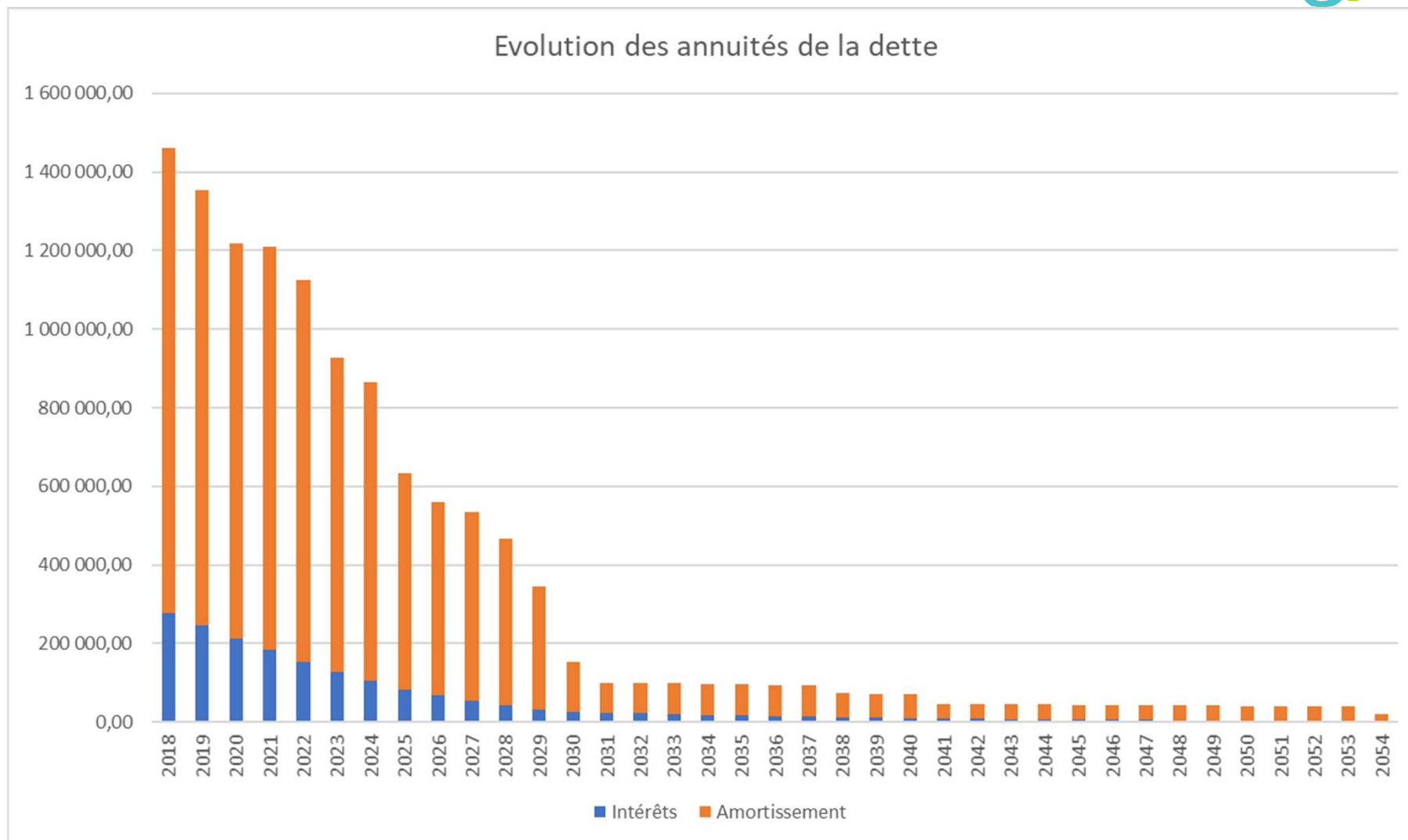
Taux moyen de l'exercice 2018

2,74%

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

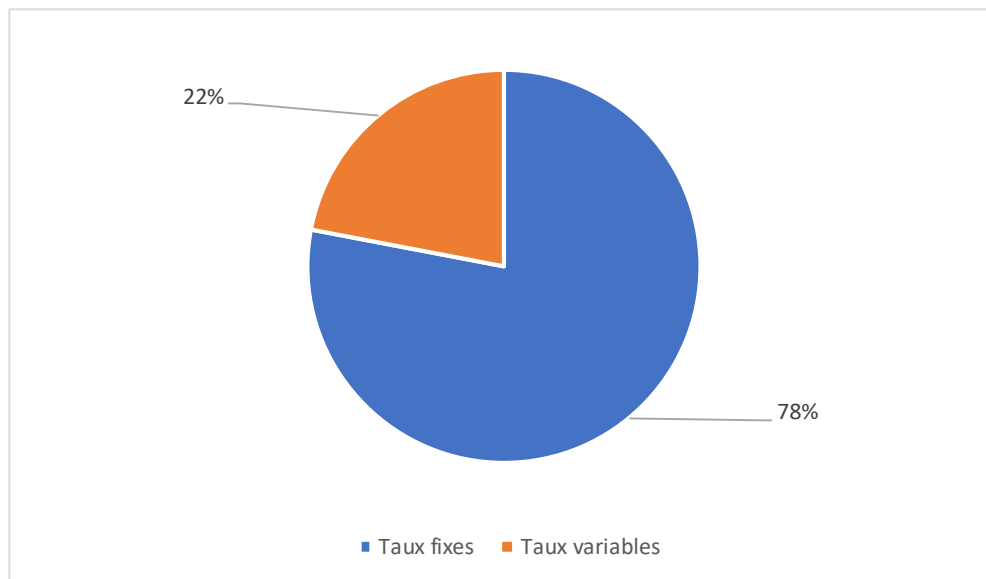
EXTINCTION DE LA DETTE TOTALE

Exercice	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moyen	Amortissement	Solde
2018	10 480 353,79	1 461 132,40	277 489,63	2,74	1 183 642,77	1 461 132,40
2019	9 296 711,02	1 353 041,62	244 856,03	2,73	1 108 185,59	1 353 041,62
2020	8 188 525,43	1 219 458,71	213 424,44	2,70	1 006 034,27	1 219 458,71
2021	7 182 491,16	1 210 975,87	183 448,46	2,66	1 027 527,41	1 210 975,87
2022	6 154 963,75	1 124 399,61	153 669,48	2,60	970 730,13	1 124 399,61
2023	5 184 233,62	926 993,94	127 365,51	2,55	799 628,43	926 993,94
2024	4 384 605,19	864 518,63	104 293,13	2,48	760 225,50	864 518,63
2025	3 624 379,69	633 025,07	83 284,13	2,39	549 740,94	633 025,07
2026	3 074 638,75	558 522,61	68 509,84	2,30	490 012,77	558 522,61
2027	2 584 625,98	534 168,06	54 905,88	2,19	479 262,18	534 168,06
2028	2 105 363,80	465 444,25	41 514,68	2,09	423 929,57	465 444,25
2029	1 681 434,23	344 397,82	31 341,73	1,99	313 056,09	344 397,82
2030	1 368 378,14	152 100,37	25 757,72	1,95	126 342,65	152 100,37
2031	1 242 035,49	100 528,28	23 809,07	1,94	76 719,21	100 528,28
2032	1 165 316,28	99 233,59	22 141,14	1,92	77 092,45	99 233,59
2033	1 088 223,83	97 939,11	20 445,26	1,90	77 493,85	97 939,11
2034	1 010 729,98	96 644,52	18 752,12	1,88	77 892,40	96 644,52
2035	932 837,58	95 349,93	17 051,37	1,85	78 298,56	95 349,93
2036	854 539,02	94 055,30	15 348,88	1,83	78 706,42	94 055,30
2037	775 832,60	92 760,46	13 626,57	1,78	79 133,89	92 760,46
2038	696 698,71	73 041,24	12 138,44	1,77	60 902,80	73 041,24
2039	635 795,91	72 376,85	11 035,96	1,76	61 340,89	72 376,85
2040	574 455,02	71 807,66	9 926,35	1,76	61 881,31	71 807,66
2041	512 573,71	46 772,35	8 803,93	1,75	37 968,42	46 772,35
2042	474 605,29	46 107,90	8 139,48	1,75	37 968,42	46 107,90
2043	436 636,87	45 443,45	7 475,03	1,75	37 968,42	45 443,45
2044	398 668,45	44 779,01	6 810,59	1,75	37 968,42	44 779,01
2045	360 700,03	44 114,56	6 146,14	1,75	37 968,42	44 114,56
2046	322 731,61	43 450,11	5 481,69	1,75	37 968,42	43 450,11
2047	284 763,19	42 785,67	4 817,25	1,75	37 968,42	42 785,67
2048	246 794,77	42 121,21	4 152,79	1,75	37 968,42	42 121,21
2049	208 826,35	41 456,77	3 488,35	1,75	37 968,42	41 456,77
2050	170 857,93	40 792,33	2 823,91	1,75	37 968,42	40 792,33
2051	132 889,51	40 127,87	2 159,45	1,75	37 968,42	40 127,87
2052	94 921,09	39 463,43	1 495,01	1,75	37 968,42	39 463,43
2053	56 952,67	38 798,98	830,56	1,75	37 968,42	38 798,98
2054	18 984,25	19 150,36	166,11	1,75	18 984,25	19 150,36



REPARTITION PAR TYPE DE TAUX

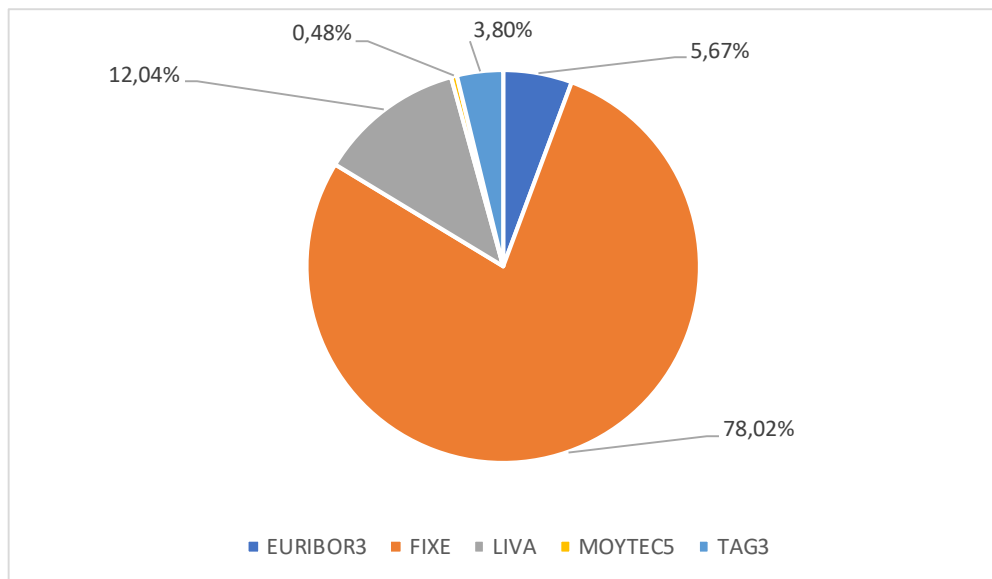
Dette au 01/01/2017	Taux fixes	Taux variables	Taux structurés	TOTAL
Encours	9 288 595,44	2 617 216,26	0,00	11 905 811,70
Durée de vie moyenne	5 ans, 8 mois	11 ans, 4 mois		6 ans, 11 mois
Nombre d'emprunts	29	12	0	41
Taux moyen de l'exercice	3,15 %	1,31 %	0,00 %	2,75 %



Pour 2018 :
 79 % taux fixes
 21 % taux variables

REPARTITION PAR INDEX DE TAUX

Index	Nb	Encours au 01/01/2017
EURIBOR3	7	674 724,92
FIXE	29	9 288 595,44
LIVA	2	1 432 997,72
MOYTEC5	1	57 181,15
TAG3	2	452 312,47
TOTAL	41	11 905 811,70



Pour 2018 :

EURIBOR 7,36%

FIXE 80,14%

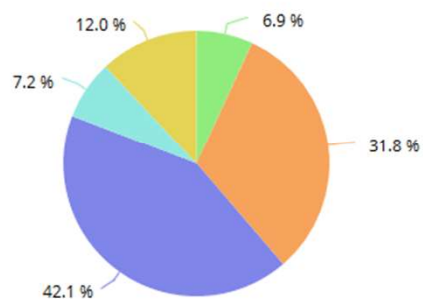
LIVA 4,32%

MOYTEC5 1,97%

TAG3 6,22%

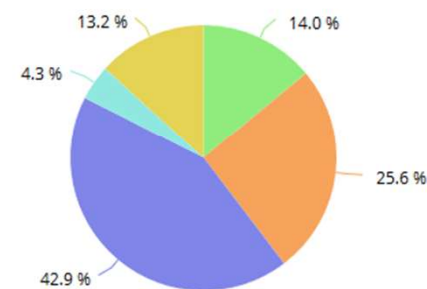
REPARTITION PAR DUREE DE VIE RESIDUELLE

Répartition par durée de vie résiduelle



Durée de vie résiduelle	Montant
< 5 ans	819 825,43
5 - 10 ans	3 788 632,14
10 - 20 ans	5 017 797,80
20 - 30 ans	855 740,54
≥ 30 ans	1 423 815,79
TOTAL	11 905 811,70

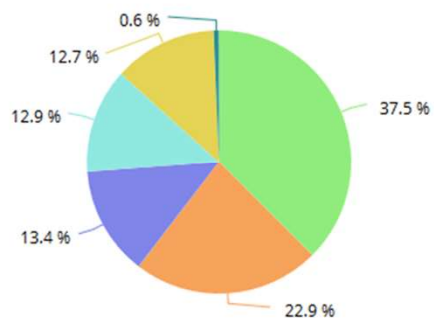
Répartition par durée de vie résiduelle



Durée de vie résiduelle	Montant
< 5 ans	1 466 335,87
5 - 10 ans	2 687 756,93
10 - 20 ans	4 491 975,20
20 - 30 ans	448 438,42
≥ 30 ans	1 385 847,37
TOTAL	10 480 353,79

REPARTITION PAR PRETEUR

Prêteurs

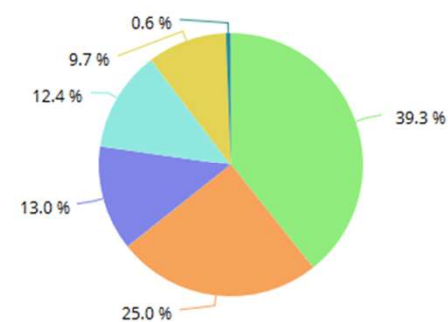


Prêteur

Montant

LA BANQUE POSTALE	4 467 083,26
Caisse des Dépôts et Consignations	2 725 594,03
Crédit Agricole	1 593 358,50
CREDIT LOCAL - DEXIA	1 538 045,57
Caisse d'Epargne	1 506 132,65
Autres	75 597,69
TOTAL	11 905 811,70

Prêteurs



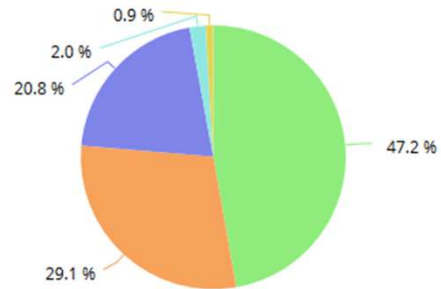
Prêteur

Montant

LA BANQUE POSTALE	4 118 749,90
Caisse des Dépôts et Consignations	2 621 341,76
Crédit Agricole	1 361 519,64
Caisse d'Epargne	1 295 941,09
CREDIT LOCAL - DEXIA	1 019 331,54
Autres	63 469,86
TOTAL	10 480 353,79

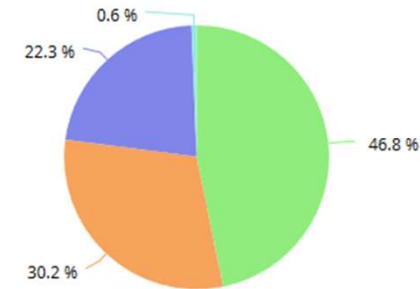
REPARTITION PAR BUDGET

Budgets



Budget	Montant
Budget Principal	5 622 559,76
Aménagement des zones	3 465 175,44
Gestion des déchets	2 476 725,43
Piscines	234 948,91
Atelier Relais	106 402,16
TOTAL	11 905 811,70

Budgets



Budget	Montant
Budget Principal	4 905 419,89
Aménagement des zones	3 170 045,61
Gestion des déchets	2 340 185,00
Autres	64 703,29
TOTAL	10 480 353,79

LIGNES DE TRESORERIE

Seul, le budget GESTION DES DECHETS est concerné.

2 lignes de trésorerie sont en cours :

- 1 000 000 €
tirage total fin juin
montant toujours mobilisé à ce jour

- 1 000 000 €
tirage de 700 000 € début novembre
remboursement de 500 000 € fin novembre

Remboursements à prévoir en décembre en fonction de la trésorerie disponible.



MASSE SALARIALE

ANNEE 2017 RÉPARTITION PAR BUDGET

BUDGET PISCINES

Budget prévu	Estimation au 31/12/2017	% consommé
421 900 €	410 045 €	97%

BUDGET SSIAD

Budget prévu	Estimation au 31/12/2017	% consommé
414 159 €	412 804 €	100%

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

Budget prévu	Estimation au 31/12/2017	% consommé
203 940 €	179 416 €	88%

BUDGET DECHETS

Budget prévu	Estimation au 31/12/2017	% consommé
633 035 €	529 697 €	84%

BUDGET SPANC

Budget prévu	Estimation au 31/12/2017	% consommé
41 500 €	41 500 €	100%

BUDGET PRINCIPAL

Budget prévu	Estimation au 31/12/2017	% consommé
4 864 777 €	4 512 821 €	93%

ANNEE 2017 GLOBALE

MASSE GLOBALE		
Budget prévu	Estimation au 31/12/2017	% consommé
6 579 311 €	6 086 283 €	93%

Pour rappel, masse salariale 2016 :		
Budget prévu	Réalisé au 31/12/2016	% consommé
2 449 935 €	2 247 745,88 €	92% CCV
3 915 429 €	3 751 055,83 €	96% CCLD
6 365 364 €	5 998 801,71 €	94%



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

- **Fonctionnement : stabilité de la dépense**
- **Investissement : PPI en cours de construction**
- **Transferts de compétences :**
 - Prise de compétence aires d'accueil des gens du voyage au 1^{er} janvier 2017
 - Transfert de la compétence gestion du multi-accueil Tchou Tchou à la commune du Pallet au 1^{er} septembre 2017
 - Transfert des équipements sportifs aux communes de Divatte sur Loire, Le Loroux Bottereau et Saint Julien de Concelles au 1^{er} janvier 2018
 - Prise de compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018
 - Transfert de l'eau potable à la CCSL au 1^{er} janvier 2018
 - Transfert de l'assainissement collectif des eaux usées à la CCSL au 1^{er} janvier 2018

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU 1^{ER} JANVIER 2018

- **Pour rappel : Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges. Les montants initiaux ont été fixés dans le cadre du transfert de la fiscalité professionnelle unique à la création des EPCI.**
- **Délibération du conseil communautaire en date du 18 octobre 2017 : gel de l'attribution de compensation positive de La Remaudière pendant 3 années consécutives, 2018, 2019 et 2020.**

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU 1^{ER} JANVIER 2018

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AU 1/01/2018	
	reversée aux communes	reversée à la CCSL
LA BOISSIERE DU DORE	67 182,99 €	
DIVATTE-SUR-LOIRE	427 270,19 €	
LA CHAPELLE-HEULIN	191 924,47 €	
LE LANDREAU	-	33 959,71 €
LE LOROUX-BOTTEREAU	272 163,17 €	
MOUZILLON	154 011,45 €	
LE PALLET	204 143,95 €	
LA REGRIPIERE	40 505,30 €	
LA REMAUDIERE		- €
SAINT JULIEN DE CONCELLES	416 483,20 €	
VALLET	1 213 230,61 €	
	2 986 915,33 €	- 33 959,71 €

- **PROPOSITIONS INVESTISSEMENTS 2018 PAR BUDGET**

ORIENTATIONS 2018

BUDGET SSIAD

POLE ANIMATION DU TERRITOIRE

- Pas de besoin d'investissement pour 2018

ORIENTATIONS 2018

BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

POLE ANIMATION DU TERRITOIRE

- Pas de besoin d'investissement pour 2018

ORIENTATIONS 2018

BUDGET GESTION DES PISCINES

POLE ANIMATION DU TERRITOIRE

	dépenses	recettes
PISCINES		
Autolaveuse	9 000 €	
Escalier toboggan	20 000 €	
Matériel pédagogique	2 000 €	
	31 000 €	
PROJETS SUR LES 2 PISCINES		
AMO tranche ferme - assistance consultation MO	17 375 €	
AMO tranche conditionnelle - phase conception	7 650 €	
MO - phase conception	156 000 €	
Bureaux de contrôle	24 500 €	
Frais de maîtrise d'ouvrage (publicité, assurances...)	113 000 €	
Etudes géotechniques (Div aquatic)	30 000 €	
Etudes complémentaires (Div aquatic)	30 000 €	
	378 525 €	
Travaux (provision annuelle)	53 500 €	

ORIENTATIONS 2018

BUDGET GESTION DES PISCINES



phases du projet		ESQ/APS/APD	PRO/ACT/VISA/DET	VISA/DET/AOR	DET/AOR
			répartition couts HT		
Missions	budget global HT	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021
AMO tranche ferme - ass consultation Moe	17 375 €	17 375 €			
AMO Tranches optionnelles					
1 - ass phase conception	11 850 €	7 650 €	4 200 €		
2 - ass. Consultation entreprises	2 700 €		2 700 €		
3 - ass phase travaux Moe	8 000 €		2 000 €	3 000 €	3 000 €
520 000 €					
phase conception		156 000 €	130 000 €		
phase consultation			31 200 €		
phase travaux			46 800 €	78 000 €	78 000 €
bureaux de contrôle (BC, SPS, OPC, SSI)	98 000 €	24 500 €	24 500 €	24 500 €	24 500 €
Frais maitrise d'ouvrage (publicité, assurance, etc)	226 000 €	113 000 €	113 000 €		
études géotechniques (Divaquatic)	30 000 €	30 000 €			
études complémentaires (Divaquatic)	30 000 €	30 000 €			
travaux projet	3 900 000 €		780 000 €	1 560 000 €	1 560 000 €
aléas	340 000 €		68 000 €	136 000 €	136 000 €
Concessionnaires	10 000 €		10 000 €		
TOTAL investissement projet	5 193 925 €	378 525 €	1 212 400 €	1 801 500 €	1 801 500 €
travaux entretien courant	127 200 €	53 500 €	26 000 €	22 200 €	25 500 €
Total investissement	127 200,00 €	53 500,00 €	26 000,00 €	22 200,00 €	25 500,00 €

ORIENTATIONS 2018

BUDGET SPANC

POLE ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

- Pas de besoin d'investissement pour 2018

ORIENTATIONS 2018

BUDGET GESTION DES DECHETS

POLE ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

	dépenses	recettes
DECHETS		
Nouveau logiciel	60 000 €	
Matériel de bureau et informatique	1 000 €	
Bacs OM	30 000 €	
Colonnes à verre	7 200 €	
Colonnes à papier	6 700 €	
Composteurs	20 000 €	
Petits matériels service collecte (GPS etc)	1 000 €	
Provision achats de bennes	35 000 €	
Modification zone piétonne haut de quai au CAD	16 100 €	
Provision achats fournitures et travaux pour le CAD	10 000 €	
Piézomètres pour la Noë Bourneau Vallet	12 000 €	
Anciennes déchetteries	39 600 €	
	238 600 €	

ORIENTATIONS 2018

BUDGET ASSAINISSEMENT

POLE ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

- **INVESTISSEMENT :**

- 1 500 000 € net de subventions / an
- Sur une période de 10 ans

ORIENTATIONS 2018

BUDGET ATELIERS RELAIS

POLE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE

	dépenses	recettes
ATELIERS RELAIS		
ZA des Roitelières		
Bicouche	50 000 €	
Portail	15 200 €	
ZA de La Sensive	5 000 €	
ZA 4 Chemins	5 000 €	
Atelier relais /NEODITECH (loyer estimé à 7 842 € HT/mois)	1 400 000 €	
Emprunt		1 400 000 €

ORIENTATIONS 2018

BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES

POLE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE

	dépenses	recettes
AMENAGEMENT DE ZONES		
Haut Bois - le Landreau		
Panneau de commercialisation	3 000 €	
Travaux	12 000 €	
Ventes (2 400 m ²)		60 000 €
4 Chemins - Mouzillon		
Panneau de commercialisation	3 000 €	
Travaux	269 711 €	
Ventes (2 400 m ²)		60 000 €
13 Vents - la Regrippière		
Panneau de commercialisation	3 000 €	
Travaux	12 000 €	
Ventes		19 418 €
ZA Beausoleil		
Travaux	12 000 €	
Ventes		374 260 €
	314 711 €	513 678 €

ORIENTATIONS 2018

BUDGET AMENAGEMENT DE ZONES

ZAE des Dorices : extension

Acquisition foncière - agence foncière (sur 6 ans)	56 710 €	
BET études	18 600 €	
Evaluation environnementale	12 180 €	
Publication Moe + DCE	4 800 €	
Maîtrise d'œuvre (en attente estimation BET)	63 000 €	
Bornage projet	2 400 €	
Travaux extension	771 510 €	
Aléas	60 000 €	
Concessionnaires	312 810 €	
SPS	2 500 €	
Arrachage de vignes	15 000 €	
Bornage commercialisation		
frais financiers	?	
subvention NCR		?
	1 319 510 €	- €

Surface cessible :
77 693 m²

ZAE des Dorices : extension rue des bourreliers

Travaux - estimation 27/11/2017	140 000 €	
Maitrise d'œuvre	5 100 €	
Frais bornage	3 000 €	
Frais notaire	3 000 €	
Ventes (COBAPLIS-MUROISE)		273 582 €
	151 100 €	273 582 €

ORIENTATIONS 2018

BUDGET PRINCIPAL

POLE RESSOURCES

	dépenses	recettes
SALLE FREDERIC PRAUD		
Réfection du sol parquet	5 000 €	
Etanchéité du toit (priorité 2)	90 000 €	
Accessibilité	16 000 €	
ADMINISTRATION GENERALE		
Mobilier	5 000 €	
Informatique - Photocopieur	15 000 €	
Scène mobile	31 000 €	
2 Barnums (3m x 4,5m)	3 500 €	
Portail internet	???	
ESPACE SEVRE		
ESPACE LOIRE		

ORIENTATIONS 2018

BUDGET PRINCIPAL

POLE ANIMATION DU TERRITOIRE

	dépenses	recettes
EQUIPEMENTS SPORTIFS		
Conventions financières		
LE LOROUX-BOTTEREAU - Salle du Beugnon	49 530 €	
DIVATTE SUR LOIRE - Salle du Dojo	34 476 €	
DIVATTE SUR LOIRE - Perthuis Churin	47 983 €	
ST JULIEN DE CONCELLES - Salle de la Voltige	8 040 €	
ST JULIEN DE CONCELLES - Piste d'athlétisme	33 420 €	
ENFANCE		
MULTI-ACCUEIL - Cabanon extérieur (non réalisé sur 2017)	1 500 €	
MULTI-ACCUEIL - Panneaux dev ant pompe à chaleur (non réalisé sur 2017)	1 200 €	
RAM - Matériels divers (à revoir)	5 000 €	
LECTURE PUBLIQUE		
Matériels et mobilier	6 à 8 000 €	
ECOLE DE MUSIQUE		
Matériel informatique	???	
Photocopieur	???	
Accessibilité	6 500 €	
CSC		
Etude de programmation + Esquisse	10 000 €	
Subvention d'équipement (matériels)	7 850 €	

ORIENTATIONS 2018

BUDGET PRINCIPAL

POLE ANIMATION DU TERRITOIRE

	dépenses	recettes
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE		
Aménagement du local à Vallet	55 000 €	
Réfection des portes à Vallet	20 000 €	
MAISON DE RETRAITE		
Accessibilité	8 000 €	
SOLIDARITES		
Maison des associations à Vallet - Accessibilité	15 300 €	

ORIENTATIONS 2018

BUDGET PRINCIPAL

POLE ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

	dépenses	recettes
EQUIPEMENTS VOIRIE - PROPLETE - CENTRES TECHNIQUES		
Remplacement d'un tracteur avec débroussailleuse	160 000 €	
Carcasse groupe de débroussailleuse	9 000 €	
Souffleur sur débroussailleuse	4 500 €	
Carénage de tracteur	7 000 €	
Outillage	5 000 €	
Aménagement de vestiaires et sanitaires CT Vallet	45 000 €	
Mobilier-Photocopieur-Informatique	7 000 €	
INCENDIE		
Poteaux d'incendie	70 000 €	
EAUX PLUVIALES		
Schéma directeur EP	100 000 €	
Etude GEMAPI (sur fusion des syndicats + digue de la Divatte)	30 000 €	
Subvention Agence de l'eau (80% du HT de l'étude)		20 000 €

ORIENTATIONS 2018

BUDGET PRINCIPAL

POLE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE

	dépenses	recettes
GENDARMERIE DE VALLET		
Création de nouveaux logements de fonction	616 000 €	
Réhabilitation des logements de fonction actuels (150 000 € sur 4 ans)	37 500 €	
Provision pour des problématiques d'humidité	80 000 €	
Accessibilité	4 200 €	
GENDARMERIE DU LOROUX-BOTTEREAU		
Provision	5 000 €	
PARKING DE LA GARE DU PALLET		
Création de 2 parkings	110 000 €	
Etude d'aménagement	8 000 €	
DEPLACEMENTS		
Schéma départemental des modes actifs	22 500 €	
Subvention		21 000 €
Mise en œuvre du plan d'actions	100 000 €	
PROMOTION DU TERRITOIRE		
Signalétiques Sentiers pédestres	5 244 €	
Subvention		1 808 €
Travaux	7 700 €	
Subvention		4 305 €
Création d'une boucle vélos	50 000 €	
Subvention		25 000 €
Signalétique Route des Vins	8 000 €	

ORIENTATIONS 2018

BUDGET PRINCIPAL

POLE AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE

	dépenses	recettes
CAP NATURE		
Subvention d'équipement (matériels)	5 000 €	
Création d'une station vélos	12 000 €	
Subvention		6 000 €
Parcours pédagogique d'orientations	4 000 €	
Subvention		1 500 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
Signalétique	18 000 €	
ZAC du Plessis (participation)	175 000 €	
ZAC du Brochet (participation pour travaux)	42 638 €	
ZAC des Dorices (Requalification rues des Bourreliers et Gdes Perrières)	470 592 €	
Aides en partenariat avec la Région	15 000 €	
SIG - FONCIER - URBANISME		
Portail collaboratifs avec les notaires	5 000 €	
Réserve foncière (provision)	50 000 €	
Développement du SIG (en fonction des opportunités)	3 000 €	
Aménagements numériques (Le Landreau-St Julien de Concelles)	54 704 €	
Subvention		38 293 €



Communauté de communes Sèvre et Loire

Siège intercommunal • Espace Antoine Guilbaud • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet
Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr